

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-143-2023**

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES – VISITES ET RAPPORTS DE VISITES AVEC AVIS DES DEMANDES D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PERMIS DE LOUER SUR LA COMMUNE DE NERAC.

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence « logement et cadre de vie » - opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH) et notamment ses articles L. 634-1 à L. 635-11 et R. 634-1 à R. 635-4 ;

Vu la délibération n°DE-089-2023 du 20 septembre 2023 modifiant le périmètre de l'autorisation préalable de mise en location du permis de louer sur la commune de Nérac ;

Considérant le déroulement de la consultation :

- Appel d'offres en procédure adaptée,
- Accord-cadre à bons de commande d'un an renouvelable une fois un an, avec un maximum de commande annuel à 40 000€HT,
- Date de lancement de la procédure le 6 novembre 2023 avec publication en ligne (BOAMP n° 2023-04,
- Date limite de réception des offres le 5 décembre 2023 à 12h00,
- Critères pondérés de sélection des offres :
 - Prix des prestations : 40% dont 20% sur la méthodologie d'instruction et 20 % sur la proposition du travail partenarial de pédagogie à l'égard des propriétaires et locataires et de la rédaction des plaquettes
 - Valeur technique : 60%
- Nombre de plis déposés et analysés : 1

Il est proposé de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse et ayant obtenu la meilleure note, à savoir :

- SOLIHA Terres-Océan, pour un montant global estimatif de 38 900 €HT, soit 46 680 €TTC.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché S_2023_04, relatif à la réalisation des visites et rapports de visites avec avis des demandes d'Autorisation Préalable de Mise en Location dans le cadre de la mise en œuvre du Permis De Louer sur la commune de Nérac au bureau d'étude SOLIHA Terres-Océan pour un montant estimatif de 38 900 €HT, soit 46 680 €TTC.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au marché, et à en assurer toute l'exécution.

AR Prefecture

047-200068948-20231219-DEC_143_2023-AU
Reçu le 20/12/2023

Article 3. De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

Fait à NERAC le, 19 DEC. 2023

Le Président,



Alain LORENZELLI

Publié le : 20 DEC. 2023

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire